

ÉDITION HÉRAULT TOURISME

TOURISME ET
HANDICAP

DESTINATION
POUR TOUS



DÉVELOPPER ET PARTICIPER AU TOURISME ACCESSIBLE EN HÉRAULT

HERAULT TOURISME sensibilise et accompagne professionnels du tourisme et territoires afin de développer les activités touristiques en faveur des personnes en situation de handicap. Il s'agit de proposer une offre de séjours assurant la continuité de la chaîne du déplacement. Une démarche qui s'appuie sur les labels nationaux Tourisme & Handicap, à destination des professionnels, et Destination pour tous à destination des territoires dont il est le référent local. Des actions de communication sont déployées pour renforcer la visibilité de cette offre pour la clientèle nationale et internationale.

LES LABELS EN VIGUEUR

Labels et marques ont pour but d'indiquer que le professionnel du tourisme ou le territoire ont entrepris une démarche volontaire d'accueil des publics ayant des attentes particulières liées à une déficience.



- **Le label national Tourisme & Handicap (T&H)** permet de donner aux personnes en situation d'handicap une information fiable à l'aide de pictogrammes représentant différents handicaps. Par l'intermédiaire de ce label et de ces pictogrammes, le professionnel du tourisme obtient une reconnaissance de son travail et de ses efforts pour proposer un établissement accessible et bénéficier d'un avantage concurrentiel.



- **Le label Destination Pour Tous (DPT)** valorise un territoire proposant une offre touristique accessible de manière universelle. Elle concerne toutes les situations de handicap.

- **La distinction** Hérault Destination Accessible identifie les prestataires ouverts à tous. Ceux-ci répondent au minima aux exigences de la loi handicap 2015, sont engagés dans la démarche de labellisation ou ne peuvent prétendre au label Tourisme & Handicap.

Le département de l'Hérault travaille également en faveur d'une accessibilité universelle au travers de nombreux programmes départementaux : Mer ouverte à tous, œnotourisme pour tous et des programmes territoriaux spécifiques tel que Montagnes du Caroux pour tous, Parc naturel régional du Haut Languedoc pour tous...

INFOS PRATIQUES

www.herault-tourisme.com

www.adt-herault.fr

www.herault-tourisme.com/fr/handitourisme

www.herault-mobility.fr

www.tourisme-handicaps.org

www.entreprises.gouv.fr/priorites-et-actions/proximite-et-territoires/renforcer-le-secteur-du-tourisme/destination-pour

www.atout-france.fr/fr/tourisme-et-handicap

COMMENT OBTENIR LE LABEL TOURISME ET HANDICAP

1. Renseignez-vous sur le site Web d'Atout France dédié au label et prenez connaissance du référentiel correspondant à votre filière pour les 4 types de déficiences (mental, moteur, visuel, auditif) <https://www.atout-france.fr/fr/tourisme-et-handicap>

2. Établir l'autoévaluation de votre structure sur le site dédié d'Atout France.

<https://eval.labels.atout-france.fr/?brand=TH>

Vous pouvez être accompagné lors de votre démarche de labellisation par Hérault Tourisme, relais local du label, sauf en cas de candidature simultanée aux labellisations « Destination d'excellence » et « Tourisme & Handicap ». Dans ce cas, vous pouvez faire appel à un organisme évaluateur choisi dans la liste établie par Atout France.

3. Envoyer un mail à Hérault Tourisme : msanz@herault-tourisme.com avec le résultat de votre autoévaluation, vos coordonnées et la transmission de photos illustrant les aménagements réalisés en faveur de l'accessibilité

4. Vous serez contacté pour programmer une **visite d'évaluation Tourisme & Handicap** de votre établissement au regard du référentiel correspondant à votre filière. Cette visite est réalisée par un binôme d'évaluateurs départementaux : Un représentant de l'agence départementale Hérault Tourisme et un représentant d'une association de personne en situation de handicap conventionné avec Hérault Tourisme.

La visite d'évaluation vous sera facturée au tarif forfaitaire de 90€ : Avant toute visite, un entretien téléphonique ou un échange de mails préalable, basé sur votre autoévaluation, permettra de vérifier que vous êtes suffisamment avancé dans la démarche pour justifier d'une visite d'évaluation. Des justificatifs supplémentaires (photos, factures) pourront vous être demandés.

Pour être labellisé « Tourisme & Handicap », le candidat doit :

- Être en conformité à 100% avec les exigences règlementaires de votre secteur d'activité, y compris les exigences de loi.
- Obtenir au moins 75% des critères supplémentaires de confort d'usage pour chaque famille de handicap sollicitée selon le référentiel de votre filière.

CONTACTS

Coordinatrice Pôle Tourisme pour tous

Claude BLAHO PONCÉ

Tél. 04 67 67 71 11

cblahoponce@herault-tourisme.com

Évaluatrice Tourisme Handicap

Pôle PANDA

Murielle SANZ

Tél. 04 67 67 71 84

msanz@herault-tourisme.com

Les associations partenaires :

- CLCPH, Comité de liaison et de coordination des associations de personnes handicapées et malades chroniques : <https://clcph.fr/>
- Handisport Hérault : <http://www.handisport-herault.org/>
- AVH, Association Valentin Hauy
- A-L-H, Aide Lunelois Handicap alh.handicap@gmail.com
- Roule nature <https://roulenature.org/>
- Informations Recherche Rétinite Pigmentaire IRRP <https://irrp-asso.org/>

COMMENT OBTENIR LE LABEL DESTINATION POUR TOUS

1. Afin d'obtenir le label, il est nécessaire de suivre les instructions indiquées dans le cahier des charges ci-dessous :

<https://www.entreprises.gouv.fr/espace-entreprises/s-informer-sur-la-reglementation/destination-pour-tous-comment-obtenir-le-label>

Les territoires candidats doivent satisfaire les conditions d'attribution suivantes :

- Définition du territoire (Offre touristique-repos-loisirs-répît, prestations de service de la vie quotidienne
- Gouvernance, sensibilisation des acteurs locaux, communication (dont numérique)
- Accessibilité des prestations touristiques, déplacements collectifs, à pieds et des services d'accompagnement et d'aide à la personne (offre sanitaire et médicosociale)
- Le territoire doit se faire auditer par un cabinet d'audit externe choisi par le chef de projet identifié par le territoire, conformément au cahier des charges du label.

2. Ces critères devront être consignés dans un dossier de candidature, examen par le sous-préfet référent, la commission nationale Destination pour tous (CNDPT). Elle apprécie la satisfaction des critères des séquences « Engagements », « Gouvernance » et « Communication » de la grille de labélisation. Le label est délivré pour une durée de cinq ans.

3. Contacter la direction générale des entreprises pour déposer le dossier et convenir d'un rendez-vous à l'adresse fonctionnelle destinationpourtous.dge@finances.gouv.fr

**Hérault Tourisme,
Agence de
Développement
Touristique**

Maison du Tourisme,
av. des Moulins,
34184 Montpellier -
Cedex 4

Tél. : +33 (0)4 67 67 71 71
herault-tourisme.com
adt-herault.fr

